

Grand remplacement et retraites : ils ont voulu faire disparaître la famille française blanche nombreuse

écrit par Maxime | 22 mai 2023





Dans le prolongement de l'article de Christine Tasin :
<https://resistancerepublicaine.com/2023/05/21/des-milliards-pour-accueillir-les-autres-nos-familles-nombreuses-crevent/>

On nous dit souvent qu'il faut davantage d'immigration parce que les Français ne se reproduisent pas assez.

Alors certes, il y a des gens qui n'ont pas d'enfant et donc ne contribuent pas au renouvellement des générations. Je le vois sur mon avis d'impôt annuel où je paie plein pot, sans quotient familial, déduction de part etc. Je ne m'en plains pas, s'il ne s'agissait que de payer pour les autres l'école, la fac, les crèches etc.

Mais il y a aussi, espèce en voie de disparition, la famille française nombreuse sociologiquement « blanche ».

Ce type de famille devient rare : bien souvent, très

catholique ; Monsieur rapporte au foyer un bon revenu tandis que Madame n'a pas d'activité professionnelle, s'occupe des enfants à plein temps ; à ce titre, cette famille nombreuse (5, 6, 7... 10 enfants voire 15 comme pour une famille que j'ai pu connaître où 3 de ces enfants avaient été adoptés) ne paie pas beaucoup d'impôt.

Alors là, eux, ils ont dégusté depuis Hollande. On leur a supprimé de nombreux avantages fiscaux, on les a pointés du doigt comme étant des profiteurs, des gens à abattre.

Voulaient-ils transmettre leurs biens gratuitement, par voie de donation, ou à l'occasion d'une succession ? Les quelques avantages fiscaux pour avoir eu plusieurs enfants ont été supprimés.

Leur déduction du quotient familial de l'impôt sur le revenu a été plafonnée.

Et Macron est allé plus loin en exonérant d'impôt sur la fortune des gens comme son ministre Gabriel Attal, en couple avec un autre macroniste Stéphane Séjourné, sans enfant, qui possède un patrimoine d'actifs financiers de 1,6 million d'euros à 33 ans en n'ayant jamais travaillé de sa vie, du fait de l'héritage de son père producteur de cinéma... https://www.bfmtv.com/economie/quel-ministre-du-gouvernement-borne-detient-le-plus-gros-patrimoine_AN-202212020274.html

En revanche, le couple « catho traditionnel » ayant 10, 15 enfants qu'il élève dans une demeure qui forcément est d'une dimension qui permet de les accueillir aura de forts risques de se trouver dans le champ de l'impôt sur la fortune immobilière.

Les familles nombreuses catholiques ne sont sans doute plus assez nombreuses, pour le coup, pour suffire à elles seules à assurer le renouvellement des générations. Mais compte tenu du fait qu'il y a aussi de nombreuses familles « ordinaires » avec 2, 3, 4 enfants, quel sens cela avait-il

de lancer la chasse aux familles nombreuses blanches sous le quinquennat de Hollande ?

S'agissant de l'exemple que j'ai en tête d'une famille de 15 enfants, le père étant médecin en province, tous les enfants de ce couple étaient des élèves exemplaires qui avaient fait des études remarquables... et ce, sans avoir bénéficié de faveurs particulières car même si les parents avaient de bons revenus, pour élever 15 enfants il n'y avait rien de trop !

A comparer avec les dynasties de racailles dont les gamins traînent dans la rue, qui vendent de la drogue, évoluent vers le terrorisme islamique...

Ah ! Ils ont fait leur choix de valeur en préférant le grand remplacement à l'encouragement vers un modèle de famille nombreuse « à la française ».

Alors ils ont bon dos de nous dire qu'il faut davantage d'immigration pour assurer le renouvellement des générations, payer des retraites.

Je ne milite pas pour ma paroisse car je ne suis pas trop en phase avec certaines idées de ces milieux « traditionalistes » en matière sociétale, sur le plan économique certaines « notabilités » associées généralement à ces modèles me paraissent dépassées, on pourrait encore discuter du rôle de la femme dans ces schémas patriarcaux (la mère de famille nombreuse dont j'avais connaissance regrettait quand même d'avoir passé sa vie à accomplir des tâches ménagères)...

Mais comment rester silencieux face à ce scandale où les Blancs sont pointés du doigt comme étant trop peu enclins à se reproduire alors qu'il reste encore des couples courageux dans le contexte idéologique actuel, dans la dépression sociale actuelle, qui décident contre vents et marées de faire beaucoup d'enfants et demandent seulement à la société

un petit coup de pouce en limitant en contrepartie leur financement des budgets publics, ce qui n'est que justice.

En 2017, c'était la suppression de la réduction de droits de succession pour famille nombreuse

« La réduction de droits pour charge de famille appliquée lors du paiement des droits de succession ou de donation est supprimée pour les décès et les dons intervenus depuis le 1er janvier 2017.

Cet avantage fiscal permettait aux héritiers en ligne directe (enfants) et entre époux et partenaires pacsés supportant des charges de famille de diminuer leurs droits de succession de 610 euros par enfant à partir du 3ème. Les autres héritiers (frères ou sœurs, tiers, cousins...) bénéficiaient d'une réduction de 305 euros.

Cette règle s'appliquait également aux donations.

Pour justifier cette mesure, le gouvernement a indiqué 'exposé des motifs de la loi de finances pour 2017 que : « la réduction de droits pour charges de famille du bénéficiaire en cas de succession ou donation prévue à l'article 780 du code général des impôts, qui est d'un montant trop limité pour avoir un effet incitatif réel et qui ne profite, structurellement, qu'aux patrimoines les plus aisés pour lesquels elle est la moins nécessaire ».

<https://www.ladreit-de-lacharriere-avocats.fr/droit-fiscal/droits-de-succession-suppression-de-la-r%C3%A9duction-pour-charge-de-famille/>

En 2012, ce fut le plafonnement du quotient familial

Dans un souci de justice fiscale, la loi a limité l'avantage que présente le quotient familial en plafonnant, dans certains cas, l'avantage fiscal qui résulte de son application. En pratique, la limitation ne joue qu'à partir d'un certain niveau de revenu.

Ainsi, [l'article 197 du code général des impôts \(CGI\)](#) prévoit les limitations suivantes :

- un plafonnement général ;
- des plafonnements spécifiques.

I. Champ d'application du plafonnement

Toutes les majorations de quotient familial (demi-parts ou quarts de part en cas de résidence alternée) qui s'ajoutent à deux parts ou à une part selon que le contribuable est ou non marié ou lié par un pacte civil de solidarité (PACS) entrent dans le champ d'application du plafonnement, que ces majorations de quotient familial soient accordées au titre des charges de famille ou au titre d'une situation particulière (invalides, anciens combattants, parents isolés, etc.).

Le plafonnement ne concerne pas tous les contribuables mais seulement ceux dont le revenu excède un certain montant, tel que, à défaut de plafonnement, l'avantage maximal en impôt afférent aux majorations de quotient familial excéderait la limite applicable.

<https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/2494-PGP.html/identifiant%3DBOI-IR-LIQ-20-20-20-20130613>

Faut pas se mentir, le quotient familial n'est qu'un petit

coup de pouce car les frais pour nourrir, soigner, élever un enfant ne sont pas couverts par la réduction d'impôt. Et quand bien même ils le seraient, où serait le scandale de permettre à des familles françaises de donner à la France des enfants élevés à la française et non hors sol ?

Mon petit avis, tout en étant partisan du mariage entre personnes du même sexe, est qu'il s'est agi de punir ces milieux familiaux traditionnels plutôt hostiles à la loi Taubira. Et en 2015 boum ! attentats en série des fous d'Allah et tout d'un coup, la France se rend compte qu'elle est gangrenée, qu'elle a trop importé, le FN progresse de façon spectaculaire. Mais croyez-vous que Macron le grand bonimenteur, réformateur autoproclamé aurait rectifié le tir ? Que nenni, il n'a fait qu'accentuer ce travers...

C'était sous Hollande mais Macron n'a jamais remis en cause cette orientation, au contraire il l'a renforcée avec son impôt sur la fortune purement immobilière, qui permet à des Attal d'échapper à l'ISF tandis que le couple catho traditionnel élevant une famille nombreuse paiera plein pot pour une fortune artificielle liée à sa possession d'une vaste maison permettant de loger sa famille nombreuse.

Et finalement il s'agit de faire disparaître la famille française « blanche » nombreuse, sociologiquement catholique, la seule qui demeure depuis l'époque des années 1950-1960 où c'étaient des ouvriers en HLM ne maîtrisant pas la procréation qui avaient de telles familles. Maintenant cela n'existe plus que marginalement avec la contraception et il n'y a plus guère que les milieux traditionalistes qui sont concernés.

Pour ma part, je trouve cela grave voire criminel mais pas surprenant au regard de la conception que Macron a de la France.